

# Expiration des moteurs RT2012

Les moteurs réglementaires RT2012 officiels arrivent à expiration au 31/12/2019 suivant une périodicité de 2 ans. Comme précédemment, le CSTB a donc mis à disposition des éditeurs de logiciels réglementaires de nouveaux moteurs avec une date d'expiration repoussée.

ArchiWIZARD 2020 v8.1 intègre la version prolongée 8.1.0.0 du moteur réglementaire.

Si vous utilisez une version antérieure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, vous serez notifié de l'expiration du moteur au lancement du calcul RT2012. Nous vous recommandons dans ce cas d'effectuer la mise à jour vers la version 8.1 d'ArchiWIZARD.

Si vous souhaitez poursuivre une étude avec une ancienne version d'ArchiWIZARD et du moteur RT2012, il est possible de « patcher » manuellement une version précédente d'ArchiWIZARD, comme décrit ci-après.

## I. Détermination de la version d'ArchiWIZARD ciblée

Il convient tout d'abord de déterminer quelle version d'ArchiWIZARD doit être « patchée ».

La version d'ArchiWIZARD est visible à différents endroits de l'interface : barre de titre de l'application, écran d'accueil, fichier « journal d'information / log », fenêtre « à propos de ».



Détermination de la version d'ArchiWIZARD (version 2016 - Windows - barre de titre et écran d'accueil)

## II. Détermination de la version du moteur RT2012 correspondante

Il faut ensuite déterminer quelle version du moteur RT2012 est intégrée à « patcher » à l'aide du tableau ci-dessous ou directement dans l'interface d'ArchiWIZARD dans la fenêtre « à propos de » ;

Millésime ArchiWIZARD	Version ArchiWIZARD	Version moteur RT2012
2020	8.1.0	8.1.0.0 (patch inclus)
2020	8.0.1	8.1.0.0
2020	8.0.0	8.1.0.0
2019	7.1.1	8.1.0.0
2019	7.1.0	8.0.0.0
2019	7.0.0	7.5.0.3
2018	6.1.2	7.5.0.2
2018	6.1.1	7.5.0.2
2018	6.0.2	7.5.0.2
2018	6.0.1	7.5.0.2
2018	6.0.0	7.5.0.2
2017	5.1.1	7.5.0.2
2017	5.1.0	7.5.0.1
2017	5.0.0	7.4.0.0
2016	4.2.1	7.4.0.0
2016	4.2.0	7.3.0.0
2016	4.1.0	7.1.0.0
2016	4.0.2	7.1.0.0
2016	4.0.1	7.1.0.0
2016	4.0.0	7.1.0.0
V3	3.4.0	7.1.0.0
V3	3.3.0	7.0.0.0
V3	3.2.6	6.3.0.0

À propos de ArchiWIZARD



Version : ArchiWIZARD 2016 x64 (4.0.2) Premium - Non Commerciale

[Voir les notes de version](#)

[Voir le site web](#)

ArchiWIZARD est un logiciel d'application de la réglementation thermique 2012, évalué sous le n° 007. Le calcul réglementaire RT2012 s'effectue avec le moteur de calcul du CSTI v7.1.0.0.

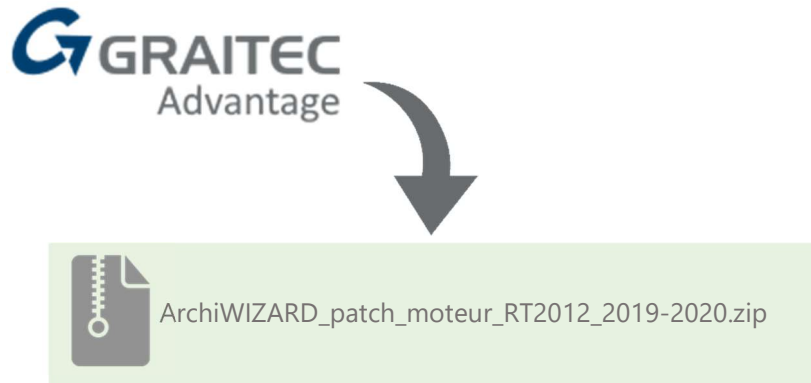
ArchiWIZARD version 3.4.0 et suivantes  
Évalué sous le n° 007  
Date d'évaluation : 29/01/2016  
Validité jusqu'au 29/01/2018  
Fiche d'évaluation sur demande auprès de l'éditeur  
ou à consulter sur <http://rt-batiment.fr>

A passé avec succès les tests d'évaluation de la conformité aux calculs du Cep, Cep\_max, Bbio, Bbio\_max, Tic, Tic<sub>10</sub> de la RT 2012 (version 7.1 du moteur de calcul Th-BCE et suivantes)

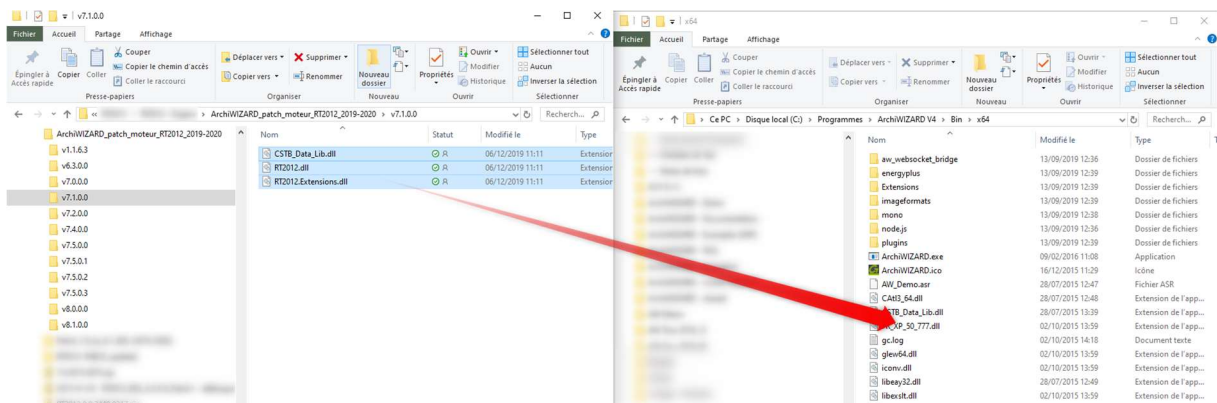
Détermination de la version du moteur RT2012 (version 2016 – fenêtre A propos de)

### III. Application du « patch »

Téléchargez le fichier « ArchiWIZARD\_patch\_moteur\_RT2012\_2019-2020.zip » depuis l'espace Graitec Advantage → Télécharger → Télécharger Service Packs.



Dézippez le dossier et copiez-collez depuis le dossier correspondant à la version moteur nécessaire les 3 fichiers CSTB\_Data\_Lib.dll, RT2012.dll et RT2012.Extensions.dll, vers le dossier d'installation d'ArchiWIZARD (exemple sous Windows : C:\Program Files\ArchiWIZARD V8\Bin\x64) pour remplacer les fichiers déjà présents



Relancez ArchiWIZARD. Vous pouvez à présent de nouveau effectuer des calculs RT2012.